

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **64 (1976)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Une initiative du Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises

Les groupes de recherche personnelle

Lors de la Journée des Femmes neuchâteloises, en novembre dernier, Le Centre de liaison avait annoncé la mise sur pied d'un séminaire d'orientation personnelle. Il donnait ainsi suite à une suggestion de l'Alliance de sociétés féminines suisses qui souhaitait venir en aide à toutes les femmes aux prises avec des problèmes personnels.

Un groupe pilote, encadré par deux animatrices qualifiées, a travaillé ce printemps à Neuchâtel et les résultats sont si encourageants que le Centre de liaison est prêt à poursuivre l'expérience sur une plus grande échelle, dans tout le canton. Une séance d'information a eu lieu le 27 septembre à l'Hôtel City de Neuchâtel.

Dorénavant, le terme de «séminaire d'orientation personnelle», qui prête à confusion, sera remplacé par celui de GROUPE DE RECHERCHE PERSONNELLE. Car c'est bien de recherche de soi qu'il s'agit avant tout. Nombreux sont les femmes de tous âges et de toutes

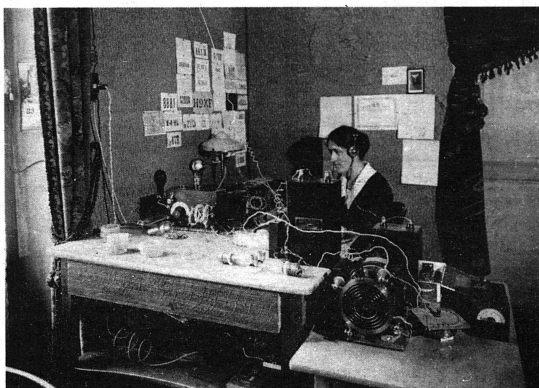
conditions à se sentir déséquilibrées. Très souvent au service des autres (ménagères, mères de famille, par exemple), elles ont oublié pendant de longues années de penser à elles et se retrouvent un jour désespérées face à une vie sans but, se croyant subitement devenues inutiles. Mais des possibilités sommeillent en tout être humain, que ces groupes de recherche personnelle contribuent à mettre au jour. Le travail en petits groupes, s'étendant sur 10 séances, offre à chaque participante la possibilité de rompre sa solitude, de s'intéresser aux autres, de s'exprimer et, par cela, de se découvrir soi-même, de faire son propre bilan, de donner une nouvelle impulsion à son existence.

Les femmes ne devraient pas hésiter à entreprendre quelque chose pour elles-mêmes. Par cette initiative, le Centre de liaison se met une fois de plus à leur service afin de les aider à accéder à une vie plus riche.

Simone Schöppi

Vaud

Madeleine MORET, qui légua ses biens à l'Union des femmes de Lausanne, naquit en 1901 à Lausanne et y mourut en 1973. Fille d'un notaire bien connu des Lausannois, elle fut élevée assez égoïstement et à l'ancienne mode: pas question en tout cas d'études poussées, pour elle, une fille! Pourtant Madeleine Moret était douée: pour la musique: orgue, piano, guitare se trouvaient dans sa maison; elle composa des chansons; elle se passionna aussi pour la radio-sans-fil (est-ce ainsi que l'on dit?) et monta elle-même des postes-émetteurs et récepteurs pour correspondre avec des amateurs du monde entier. La voici au milieu de ses appareils.



Inauguration de la maison de la femme

On se souvient sans doute de l'immense chance qu'a eue l'UNION DES FEMMES DE LAUSANNE: l'héritage de Madeleine Moret, l'un de ses membres. Chance et en même temps soucis nombreux, car l'Union avait la mission de transformer l'un des bâtiments hérités, une villa à l'avenue de l'Églantine 6, à Lausanne, en MAISON DE LA FEMME et de créer une FONDATION. Il a fallu des journées et des journées de travail harassant aux plus dévouées des dames de l'Union pour nettoyer, trier, débarrasser, mettre de côté... il a fallu discuter avec l'architecte chaque détail de la transformation, afin de respecter les vœux de la testatrice. Et ces vœux, quels étaient-ils?

Que la MAISON serve de lien entre les sociétés féminines de Lausanne et du canton et mette à leur disposition un lieu de réunion.

C'est chose faite, puisqu'il y a maintenant une belle grande salle, sous le toit, légèrement mansardée, avec des poutres apparentes, qui peut contenir 60 à 70 personnes. Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises y a déjà fait son assemblée générale et jeudi 30 septembre, Madame Marié PAHUD, présidente de l'Union des femmes, y recevait autorités et invités pour l'inauguration officielle. Avec sa gentillesse coutumière, Mme Pahud sut remercier chacun, depuis celle qui n'avait donné que quelques heures pour aider le comité, jusqu'au maître de l'oeuvre, en passant par toutes celles qui avaient fait un cadeau pour la naissance de cette MAISON. (Nous en citons une: Madame Maité BOURNOUD-SCHORP a donné une fresque, très belle, peinte directement sur le mur de brique de l'entrée.) Puis Mme Pahud a dépeint les

activités qui se dérouleront dans la Maison, selon les souhaits exprimés dans le testament, notamment:

Que la Maison serve à la lutte pour les droits de la femme, la protection des intérêts féminins et l'amélioration de la condition de la femme.

C'est également chose faite, puisque, poursuivant une oeuvre créée en 1903, l'UNION DES FEMMES DE LAUSANNE continue d'offrir ses CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES, tous les lundis à 17 h, les mercredis à 11 h et les vendredis à 16 h. Des avocats sont à la disposition des femmes qui ont un problème d'ordre juridique.

La FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATRICES, qui était déjà locataire de l'Union, lorsqu'elle était aux Terreaux, l'a suivie, bien sûr, à la Maison de la femme et offre son CONSOMMATEUR-INFORMATION tous les mardis de 14 h 30 à 17 h.

L'ASSOCIATION VAUDOISE POUR LES DROITS DE LA FEMME, elle, vient d'ouvrir un BUREAU D'INFORMATION Féminine, qui tentera de répondre à toute question au problème féminin: aux unes elle fournira de la documentation féministe, à certaines, elle apportera aide et conseils (un coup de téléphone, une lettre difficile à rédiger), elle en dirigera d'autres vers des bureaux sociaux ou des groupements féminins dont elles ignorent l'existence et l'adresse.

Ce bureau fonctionnera tous les jeudis, de 14 à 17 heures. Et dernier vœu de Madeleine MORET:

Que la Maison travaille au développement culturel et artistique des femmes par des conférences, cours, discussions expo-

sitions, bibliothèques et tout autre moyen de diffusion culturelle.

Le Centre de liaison fait débiter ses cours d'ORIENTATION PERSONNELLE à la Maison de la femme; ils se poursuivront à la convenance de chaque groupe là ou dans un autre local.

L'ADF organise un cours de FORMATION CIVIQUE, 6 jeudis soir de file, dès le 28 octobre. Prix: Fr. 40.— pour les membres et Fr. 52.— pour les non-membres (s'adresser à Josette Hützel, ch. Polny, 1066 Epalinges).

La section vaudoise des FEMMES PEINTRES, SCULPTEURS ET DÉCORATRICES présente du 2 octobre au 16 novembre une exposition d'oeuvres de 10 de ses membres. La Maison offre en effet un très beau local d'exposition dans son sous-sol et les oeuvres exposées augurent bien de l'avenir de cette nouvelle galerie, baptisée GALERIE DE L'ÉGLANTINE. J'ai beaucoup aimé les eaux-fortes si fines (illustrations de fables de La Fontaine) de Maité BOURNOUD, celles très personnelles de Jacqueline OYEX, ainsi que celles de Marie-Louise CARRARD qui ne cesse de se renouveler. Vous apprécierez sans doute les aquarelles pleines de soleil de Michelle SUTTER et celles plus discrètes de Danielle CUENOD, les huiles si délicates de Christiane G. JACCARD et celles, pleines de vitalité de Madeline JACCARD-MAC DONALD. J'allais oublier les tapisseries originales de Camille ROBERT et d'Anne-Marie MATTER, ainsi que les encre de Chine ravissantes de Maroussia GARDIAN. Ne manquez pas d'aller voir cette exposition ouverte chaque après-midi, sauf le dimanche.

Simone Chappuis



Jura

Le Bureau de la condition féminine accepté

Ce 1er septembre 1976 restera un jour faste pour les Jurassiennes. Sans grandes discussions, le projet initialement étudié par l'AFDJ, est devenu un article de la future Constitution jurassienne. A l'article 4 bis «La femme», on peut lire:

1) L'Etat institue un Bureau permanent de la condition féminine dont la loi règle le fonctionnement.
2) Ce bureau a notamment pour tâche: a) d'améliorer la condition de la femme; b) de favoriser son accès à toutes les responsabilités; c) d'éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet.

Mme Valentine Friedli, l'unique femme de la Constituante, présenta le sujet. Comment allaient réagir ses 49 collègues masculins? La nombreuse assistance féminine accourue pour la circonstance (car les séances sont publiques) est sortie avec le sourire. Et il y avait de quoi! Nous eûmes droit à quelques belles envolées sur la condition féminine. Les quelques six députés qui montèrent à la tribune pour rapporter au nom des commission et groupes politiques ne chipotèrent pas sur le principe. On était tous d'accord. Ils étayerèrent même leur thèse par une argumentation digne d'anciennes féministes qui en savent un bout sur ce chapitre.

Il y eut cependant quelques doutes sur la forme de ce fameux bureau. Le voulait-on absolument permanent? Ne serait-il pas un ghetto puisque confié exclusivement à des femmes? Il sera peut-être inutile au terme de quelques années d'activité? Et puis, était-il opportun d'en spécifier les tâches dans la Constitution au lieu de les préciser seulement ultérieurement

dans la loi? Une majorité postulait pour la permanence et l'énoncé des tâches. La proposition de Mme Friedli fut donc acceptée par 34 voix contre 11.

Programme d'action

Le Bureau de la condition féminine est accepté au même titre qu'un autre organisme d'Etat, on peut se demander à quoi il servira pratiquement. Un programme d'action a été établi par l'AFDJ qui précise déjà: «En premier lieu faire des enquêtes pour déterminer les besoins des femmes jurassiennes et pour se rendre compte de leurs différentes situations.» Ensuite, informer le gouvernement, le parlement et les organisations politiques. Participer à la discussion et la réalisation pratique des revendications. Eveiller le sens critique des femmes. Intervenir pour changer certaines lois. Créer un service de documentation. Il serait une charnière dans la vie politique, sociale, professionnelle et culturelle des femmes. Il interviendrait dans certaines situations où la femme est dévalorisée.

Enfin, ce Bureau de la condition féminine favoriserait la promotion de la femme entre autres par: l'élimination des discriminations dans le domaine de l'emploi; la protection de la maternité; la revalorisation du travail ménager; l'organisation de rencontres et de cours; la formation continue et le recyclage; la réalisation pratique d'institutions (crèches, garderies, jardins d'enfants, etc).

Anne-Marie Steullet

Fribourg

Il n'est pas nécessaire de rappeler l'initiative de l'égalité entre hommes et femmes dans les domaines économique, social et familial. Lancée par les femmes du Congrès de Berne, elle demande la modification de l'art. 4 de notre Constitution. Si elle a provoqué des passions, à Fribourg également, elle fit couler beaucoup d'encre. Après le silence du Centre de liaison, après celui de notre députée radicale

L. Spreng et après l'action de récoltes de signatures menée par un groupe de jeunes femmes de la ville, Fribourg se retrouve comme les autres cantons romands, avec un comité de soutien de ladite initiative. Il fut l'un des derniers avec le Valais à mettre sur pied un tel comité. Plusieurs personnalités fribourgeoises du Conseil d'Etat comme du Grand Conseil répondirent favorablement à l'appel du comité suisse. Certains partis semblent ignorer totalement ce problème.

F. CHUARD

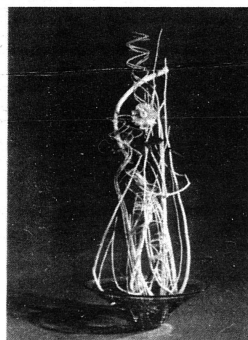
Chuard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110
GENÈVE
Tél. 28 65 72

Genève

Pour un équilibre du budget

Le Centre social protestant rappelle à ses amis genevois et à toute la population de ce canton que l'on peut se vêtir et se chauffer à très bon marché (pensons avant l'hiver aux enfants qui grandissent) dans les deux boutiques du CSP: rue du Village-Suisse 14, et rue de la Mairie 15, ouvertes tous les après-midis de 14 h. à 18 h. et le samedi de 9 h. à 11 h. On y est bien reçu et l'on a souvent la chance de tomber sur une bonne affaire ou sur un bibelot intéressant.



Fête des Vignerons

La Société de lecture de Genève a le plaisir de vous inviter à participer à son déjeuner-débat le 5 novembre à 12 h. 15. MM. Henri Deblue, librettiste et Jean Monod, décorateur, parleront de la Fête des Vignerons de 1977.

IKEBANA veut dire arrangement floral en japonais. C'est un art séculaire, qui, pour exprimer certains symboles typiquement orientaux, utilise des végétaux ou les minéraux les plus divers: racines, branches, pierres, fruits, etc. Les éléments sont disposés suivant certaines règles de base, tout en laissant une liberté d'expression personnelle dans les vases, plateaux ou corbeilles qui sont utilisés.

On met ainsi en valeur des branches ou des plantes; l'harmonie des teintes florales peut être très simple ou d'un raffinement exclusif.

Le club d'Ikebana de Genève vient d'exposer ses travaux dans les salons de l'Ambassade du Japon à Genéthod. La flore autotomale permit la réalisation de plusieurs dizaines d'arrangements grands et petits, simples ou complexes, et la poésie de chaque composition s'harmonisait aux autres pour créer un ensemble délicat. Les personnes s'intéressant à cette activité et aux couts d'Ikebana qui sont régulièrement organisés, peuvent s'adresser au Centre d'information du Japon, place Longemalle, Genève.

Catherine FARINA